

Co-direction de thèse

Une co-direction s'établit entre deux Universités : le doctorant est dirigé par 2 co-directeurs appartenant à la même Université ou bien à 2 Universités différentes et qui assurent conjointement le suivi de ses travaux de recherche. Le diplôme de doctorat délivré est celui de l'Université dans laquelle le doctorant s'est inscrit et où il s'est acquitté des droits d'inscription.

Téléchargement

[Convention dans le cadre d'une co-direction de thèse 2018/2019](#)

Téléchargement

[PhD Co-direction with a foreign university](#)